



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article193>

L'enseignement de l'escalade et la sécurité

- Ressources - CP 2 - Escalade -

Date de mise en ligne : lundi 2 janvier 2006

EPS Académie de Lyon

Nouveau BIR n° 19 du 23 janvier 2006, sur l'enseignement de l'escalade en milieu scolaire et la nécessité de gérer au maximum la sécurité des élèves sur cette activité.

Les programmes de l'Éducation Physique et Sportive du collège (1996) et des lycées (2000) prévoient que les élèves abordent à plusieurs reprises dans leur scolarité les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) : course d'orientation, VTT, activités aquatiques (canoë - kayak, voile), escalade,...

Sans qu'aucune de ces activités ne soit obligatoire, l'une d'entre elles doit être choisie pour répondre aux exigences des programmes.

Ce choix s'effectue en fonction des éléments du contexte d'enseignement (installations disponibles, compétences des professeurs, caractéristiques des élèves), et doit impérativement prendre en compte la sécurité des élèves, comme le demandent les textes en vigueur (Note de service 94-116 du 09 mars 1994 et circulaire 2004-138 du 13 juillet 2004).

Concernant l'escalade, la fréquence et la gravité des accidents survenus ces derniers mois m'amènent à demander que cette activité soit abordée avec la plus grande prudence.

Dans toute la mesure du possible, il conviendra d'avoir recours prioritairement à des APPN qui exposent le moins les élèves aux problèmes de sécurité, telle la course d'orientation par exemple, tout en permettant le développement des compétences définies par les programmes de l'EPS.

Si l'activité escalade devait être choisie, tout devra être mis en oeuvre pour **garantir une sécurité maximale des élèves**, afin de satisfaire à l'exigence de préserver leur intégrité physique.

Cette injonction nécessite le rappel des règles à respecter et des dispositions essentielles à prendre pour l'enseignement de cette activité.

Les conditions matérielles : état des équipements, organisation des lieux de pratique

- ▶ Le professeur doit connaître parfaitement l'installation sportive, les conditions de déplacement pour s'y rendre, les conditions de rangement et l'inventaire du matériel disponible, le règlement spécifique de la Structure Artificielle d'Escalade, les moyens de communication pour l'appel d'éventuels secours.
- ▶ Il doit prendre connaissance des niveaux de difficultés des voies pour les mettre en relation avec le niveau de ses élèves. Ainsi certaines zones pourront être interdites et délimitées clairement.
- ▶ Il doit vérifier le cahier de suivi de la Structure Artificielle de l'Escalade avant le cours. Il doit examiner très attentivement les lieux et vérifier l'état et le bon fonctionnement de chaque pièce de matériel. En cas d'anomalie constatée susceptible de créer un quelconque danger pour les élèves, il prend les mesures d'interdiction partielle d'utilisation de la structure ou du matériel. Cela peut aller jusqu'à la suspension du cours. Dans ce cas, il en réfère immédiatement au chef d'établissement.

L'intégration des exigences de sécurité dans l'organisation pédagogique

- ▶ Le site doit être sécurisé et les différentes zones de travail délimitées (échauffement, travail, repos).
- ▶ L'équipement des voies s'effectue sous la responsabilité et le contrôle du professeur. Les cordes utilisées doivent être suffisamment longues pour chacune des voies utilisées (hauteur du mur X 2 plus 6 mètres), alterner si possible

des cordes de couleurs différentes.

- ▶ L'utilisation d'équipements trop disparates est source de perte de temps, d'erreurs ; par exemple des harnais qui imposent différentes méthodes de mise en place, de serrage, d'encordement.
- ▶ L'équipement des élèves (baudriers, cordes, petit matériel) est systématiquement contrôlé et validé par le professeur avant chaque séquence.

La maîtrise du déroulement du cours

- ▶ Le professeur doit adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration de la SAE, à ses possibilités de contrôle (il doit avoir en permanence les élèves dans son champ visuel) et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves. La volonté de permettre à tous les élèves un temps de pratique optimal ne doit pas mettre en péril les conditions de sécurité.
- ▶ Le professeur doit porter un baudrier, équipé d'une longe, d'un appareil autobloquant permettant la remontée sur corde fixe, d'une ou deux dégaines, afin de pouvoir intervenir rapidement en tout point du mur, pour porter assistance à un élève, pour modifier un équipement, revisser une prise qui tourne. Sa tenue vestimentaire et ses chaussures doivent être adaptées à la pratique de l'escalade.
- ▶ Il doit être attentif au comportement des élèves en action (grimpeur et assureur), notamment dès que la hauteur de l'escalade augmente. Il apporte de l'aide et des solutions aux élèves en difficulté.
- ▶ Il prend en compte la nature de l'engagement demandé aux élèves et ménage les temps de repos nécessaires.

L'adaptation aux capacités et aux niveaux de pratique des élèves

- ▶ Le contenu et l'organisation du cours doivent être adaptés aux caractéristiques des élèves : âge et vécu antérieur, hétérogénéité morphologique, motivation, attention et concentration, perception des risques.
- ▶ Le professeur prend en compte l'état comportemental de la classe et de chacun des élèves (peurs, vertiges), particulièrement dans des situations qui peuvent être stressantes (premier essai dans un exercice nouveau, situation d'évaluation, situation compétitive). Un élève qui a peur ne peut être contraint à faire l'exercice demandé. Seuls les volontaires doivent participer aux exercices.
- ▶ Le professeur doit insister sur le strict respect par les élèves des règles installées, en impliquant chacun des acteurs dans l'apprentissage rigoureux des gestes sécuritaires.

5. Les recommandations techniques et les incontournables

- ▶ **Pour l'encordement :**
- ▶ Le harnais (ou baudrier) doit être ajusté et serré au-dessus de la taille et par-dessus les vêtements, sangles non vrillées. Les vérifications mutuelles entre élèves (grimpeur / assureur) doivent être systématiques. Le professeur complète cette première étape par une ultime vérification réalisée par ses soins et nécessaire avant toute autorisation à grimper.
- ▶ L'encordement doit être réalisé directement sur le baudrier à l'aide d'un double noeud de « huit » complété par un noeud d'arrêt, à l'exclusion de toute autre méthode (encordement sur mousqueton, noeud de « chaise », etc).
- ▶ L'encordement à l'aide d'un connecteur, même de sécurité, est interdit car outre le risque de voir le connecteur « travailler » dans de mauvaises conditions, il suscite moins d'attention par son apparente facilité et augmente le risque d'accroche sur les porte- matériels, élastiques, sanglettes diverses.
- ▶ Le noeud de « huit » doit être confectionné le plus près possible du harnais. La corde libre, après confection du noeud d'arrêt (simple ou double) ne devra pas dépasser de plus de 10 à 15 cm.
- ▶ L'encordement sur le pontet du baudrier est préconisé afin d'éviter une erreur d'encordement sur une partie non prévue à cet effet (les harnais de qualité, spécifiquement conçus pour les collectivités n'offrent pas d'autres solutions).

- ▶ Certains harnais comportent des éléments conçus pour accrocher le matériel de même couleur et très proches du pontet d'encordement : c'est une source de confusion non négligeable lors de l'encordement ou lors de l'utilisation du frein ou du descendeur. Il est préférable dans ce cas de supprimer ce ou ces porte-matériels (c'est sans incidence sur la fiabilité du baudrier).
- ▶ Certains harnais comportent des élastiques au niveau de la jonction des sangles des cuisses : c'est une source de confusion non négligeable lors de l'encordement. Il est préférable dans ce cas de supprimer ces élastiques (c'est sans incidence sur la fiabilité du baudrier).

- ▶ **Pour l'assurage :**

- ▶ L'assurage du grimpeur doit être réalisé à l'aide d'un descendeur de type « huit » ou de préférence d'un appareil de type « tube ».
- ▶ L'assurage du grimpeur à l'aide d'un descendeur de type « huit » ne doit jamais être réalisé avec la corde passée dans le mousqueton (position dite « huit rapide »).
- ▶ Les appareils autobloquants sont à utiliser avec prudence et consignes particulières. Ils ne sont pas adaptés aux débutants.
- ▶ Il n'est pas conseillé d'utiliser des appareils d'assurage ne permettant pas de descendre en rappel sur corde à double.
- ▶ L'appareil d'assurage est relié au pontet du harnais par l'intermédiaire d'un mousqueton de sécurité. Veiller à ce que ce mousqueton travaille correctement (dans son plus grand axe et non sur le doigt).
- ▶ Les vérifications mutuelles entre élèves (grimpeur / assureur) doivent être systématiques.
- ▶ La dernière vérification doit impérativement être réalisée par le professeur lui-même.
- ▶ L'assureur ne doit jamais assurer assis ou couché ou en étant trop éloigné du mur (maximum 2 à 3 m), se méfier des tapis larges et mous qui obligent à se reculer loin du mur.
- ▶ Il peut-être nécessaire de « vacher » l'assureur (point d'ancrage au sol ou contre le mur) lorsque la différence de poids entre les deux membres de la cordée est trop importante. Il est cependant souhaitable d'associer dans les duos (grimpeur et assureur) des élèves de gabarits assez proches.
- ▶ L'assureur doit parer le grimpeur qui évolue en tête et rester près du mur jusqu'au mousquetonnage de la deuxième dégainé (cela évite le risque de chute sur la corde tendue). Ensuite, il doit rester positionné près du mur (maximum 2 à 3 m).

- ▶ **Lorsque l'on grimpe :**

- ▶ Lors de l'échauffement au bas du mur, une hauteur maximum à ne pas dépasser avec les pieds doit être matérialisée (peinture, adhésifs, etc.). Elle peut varier en fonction de la présence ou non de tapis au bas du mur. Dans tous les cas, une hauteur de 1,50m ne devrait pas être dépassée.
- ▶ Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan, il est indispensable de se parer (pas de parade avec de très jeunes enfants de moins de 11 ans), d'apprendre à se réceptionner d'une chute et de ne pas grimper les uns au-dessus des autres.
- ▶ Lors de l'échauffement au bas du mur, lors d'évolution dans des zones de pan, les grimpeurs ne doivent pas porter de harnais ou autres équipements susceptibles de provoquer des blessures.
- ▶ Le grimpeur évoluant en tête de cordée doit impérativement mousquetonner tous les points d'assurage dans le bon sens et dans l'ordre de sa progression. Toute erreur est à corriger immédiatement.
- ▶ Ne jamais mettre les doigts dans les points d'ancrages.
- ▶ Il est important d'attacher les cheveux, surtout lors des situations d'assurage et de descente en rappel.
- ▶ Proscrire bagues et bracelets qui peuvent s'accrocher et provoquer de graves lésions voire des amputations.
- ▶ Sur un mur couvert, par mesure d'hygiène, on ne doit pas grimper pieds nus.
- ▶ L'escalade en chaussures de sports nécessite que les lacets soient serrés.
- ▶ Il ne faut pas grimper avec son appareil d'assurage accroché au pontet du harnais (en cas de chute, risque de se casser des dents).
- ▶

L'enseignement de l'escalade et la sécurité

Il est important d'apprendre à utiliser des termes codifiés, clairs et connus de chacun pour communiquer.

En conclusion, le professeur doit agir avec la plus grande prudence auprès des élèves qui lui sont confiés en s'attachant à tout mettre en oeuvre pour garantir leur sécurité.

Une formation peut être proposée aux professeurs qui désirent compléter leurs connaissances sur ce point . Elle comportera un temps d'information théorique sur la sécurité dans les APPN et plus particulièrement en escalade, en s'appuyant sur les textes réglementaires en vigueur et sur la connaissance et l'expérience des spécialistes académiques de ces enseignements. Cette première partie durera une heure trente et sera complétée d'une autre partie de même durée, très pratique celle-ci, réalisée en très petits groupes (7 à 8 avec un formateur), en situation, directement sur le mur

d'escalade. Il pourra ainsi être répondu à toutes les questions et préoccupations des enseignants concernant la sécurité des élèves.

Les candidatures à cette formation devront parvenir par courrier aux IA-IPR d'EPS,